



CHAMPIONNAT
« U 16 »
Modifications

PAS DE MODIFICATIONS



CHAMPIONNAT « U 16 »

Article premier - Titre et Challenge

Le District du Val de Marne organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée « Championnat du Val de Marne U 16 » réservée aux clubs libres.

Article 2 - Commission d'Organisation

La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions - Championnats et Coupes- du Val de Marne est chargée, en collaboration avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général du District du Val de Marne de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

Article 3 - Engagement

Conformément à l'article 9 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 4 - Calendrier

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 5 - Système de l'épreuve

5.1 - Le Championnat « U 16 » se joue par matches "aller" et "retour" qui ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle, accordée par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions - Championnats et Coupes- du Val de Marne.

Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants.

5.2 - Classement :

Conformément à l'article 14 du R.S.G. du District du Val de Marne.

5.3 - Structure de l'épreuve :

Le Championnat « U 16 » est composé de :

5.3.1. – Départementale 1



Dix équipes en un seul groupe.



La première de la Division est championne du Val de Marne et a la possibilité de monter en Régionale 3,



Les deux dernières descendent en Départementale 2 et sont remplacées par le premier de chaque groupe de Départementale 2

5.3.2 –Départementale 2



20 équipes réparties en deux groupes de 10,



Le premier de chaque groupe accède à la Départementale 1,



Les deux dernières équipes de chaque groupe descendent en Départementale 3 et sont remplacées par les premières de chacun des groupes et le meilleur 2^{ème} de Départemental 3.



5.3.3 –Départementale 3

-  30 équipes réparties en trois groupes de 10 équipes,
-  La première de chaque groupe accède à la départementale 2 ainsi que le meilleur second des trois groupes,
-  Les deux dernières équipes descendent en Départementale 4 et sont remplacées par autant d'équipes que nécessaire à la composition des groupes.

5.3.4 –Départementale 4

Cette division est composée, selon les engagements de X groupes X équipes.

5.4 - Dispositions particulières - Obligations - Montées et Descentes.

Conformément à l'article 14.12 du R.S.G. du District du Val de Marne.

- 5.4.1 -** L'augmentation du nombre d'équipes dans une division entraînera une augmentation du nombre de descente pour la saison suivante.

Article 6 - Terrains

6.1 - Les équipes du « Championnat U16 » doivent disputer leurs rencontres sur un terrain classé pour leur niveau de compétition :

-  D1 Classement T5. Une installation classée T6 est autorisée seulement si tous les critères pour le niveau T5 sont respectés à l'exception du critère relatif à la dimension des vestiaires.
-  D2 D3 D4 Classement T6. Une installation classée T7 est autorisée seulement si des vestiaires sont à la disposition des équipes et des arbitres au sein de cette installation.

6.2 - Les rencontres ont lieu le dimanche après-midi, suivant le calendrier établi par Départementale d'Organisation des Compétitions - Championnats et Coupes- du Val de Marne.

Le Coup d'envoi des matchs est fixé à 13h00

Ils ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes.

6.3 - Autres dispositions :

Conformément à l'article 15 du R.S.G. du District du Val de Marne.

-  Les équipes U16 ont la possibilité de jouer le samedi après-midi après accord entre les deux clubs qui doit parvenir au District au plus tard le mardi précédent la rencontre.

Article 7. – Qualifications – Equipes - Participation

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 8 - Remplacement des joueurs

Conformément à l'article 22 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 9 – Couleurs



Conformément à l'article 16, alinéa 1 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 10 – Ballons

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 11 - Port des Protège –Tibias

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne.

12.1 - le barème de remboursement des frais d'arbitrage est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.

Article 13 – Forfaits

Conformément à l'article 23 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 14 - Feuille de Matches

Conformément à l'article 13 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 15 - Accompagnateurs et Délégués aux Arbitres

Conformément à l'article 19 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 16 – Réclamations et évocations

Conformément aux articles 29bis, 30 et 30bis du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 17 – Appels

Conformément à l'article 31 du R.S.G. du District du Val de Marne.

Article 18 - Applications des Règlements

Les cas non prévus dans les règlements sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District du Val de Marne sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

Article 19 – Homologation

Conformément à l'article 21 du R.S.G. du District du Val de Marne.